



La centrale de Coleson Cove au Nouveau-Brunswick est la source d'émission ponctuelle de SO₂ la plus importante de la région de l'Atlantique, avec une production annuelle d'environ 50 000 tonnes métriques.

que la conversion de la centrale de Coleson Cove s'accompagnerait peut-être d'une réduction des émissions étant donné que la capacité de production de la centrale serait abaissée. C'est une perspective encourageante, mais la question de la limitation des émissions de polluants demeure entière.

Le sous-comité a la ferme conviction que les émissions de polluants qui causent les pluies acides doivent être réduites systématiquement partout au Canada. Il s'oppose à l'argument populaire qui veut qu'on retarde l'application des programmes de limitation des émissions jusqu'à ce qu'on puisse relier un polluant donné à un effet écologique particulier. Le sous-comité partage le point de vue de la Fédération canadienne de la nature qui recommandait à l'audience publique de Halifax que les gouvernements fédéral et provinciaux appliquent la technologie de limitation des émis-

sions sans délai afin de se trouver dans une meilleure position pour convaincre les représentants américains de nous imiter et de nous aider ainsi à protéger notre environnement régional.

Le sous-comité s'inquiète du fait que les ministères de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick soient trop enclins à accepter l'hypothèse que les polluants de l'air émis dans la région de l'Atlantique soient déposés dans l'océan sans qu'il n'en résultât d'effets préjudiciables. Nous ne sommes pas convaincus que des recherches suffisantes aient été menées dans ce secteur pour prouver cette assertion. Nous ne sommes pas non plus convaincus que les pluies acides et les polluants qui les ont précédées n'aient pas d'effets nuisibles sur l'atmosphère au-dessus des océans, particulièrement dans les régions situées près des côtes. Nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de

procéder à des recherches beaucoup plus poussées pour éclaircir ces doutes.

Recommandation 1

Le sous-comité recommande que le Programme énergétique national n'accorde de subventions pour la conversion des centrales thermiques du pétrole au charbon que si cette modification s'accompagne de l'installation des meilleurs dispositifs disponibles pour éliminer les émissions d'oxydes de soufre et d'azote.

Le sous-comité considère que les conversions réalisées sans l'aide fédérale devraient satisfaire aux mêmes critères écologiques.

Recommandation 2

Le sous-comité recommande que toutes les conversions du pétrole au charbon effectuées au Canada s'accompagnent de l'installation des meilleurs dispositifs existants pour lutter contre la pollution par les oxydes de soufre et d'azote, que ces conversions soient ou non financées en totalité ou en partie par le gouvernement fédéral.

Un tiers de la production électrique de la Nouvelle-Écosse provient actuellement du charbon, et presque 40% proviennent en ce moment de la combustion de pétrole importé à un coût élevé. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a adopté une politique visant à utiliser le charbon de la province, en remplacement du pétrole, pour produire l'énergie électrique. Comme nous l'avons déjà mentionné, le charbon de la Nouvelle-Écosse, contrairement au charbon de l'Ouest canadien, a une teneur élevée en soufre (de 1,5 à 5%).

En 1980, les centrales thermiques de la Nova Scotia Power Corporation ont rejeté 115 000 tonnes métriques de SO₂ et 25 500 tonnes métriques de NO_x. Vers l'an 2000, la